

BACCALAUREAT BLANC REGIONAL SESSION 2021

Coefficient : 6

Durée : 5H00

ETUDE DE CAS

SERIE G2

Cette épreuve comporte trois (3) pages numérotées 1/3, 2/3, 3/3

La calculatrice, la table financière et le plan comptable OHADA révisé sont autorisés.

PREMIERE PARTIE : COMPTABILITE FINANCIERE

Dossier 1 : FACTURES

La société BACGE, au cours du mois de mars N, a réalisé les opérations suivantes :

02 /03/N : Achat d'un matériel de bureau d'un montant de 3.500.000 F HT; frais d'installation 500.000F HT; TVA 18% ; escompte 5% si règlement dans 10 jours. Facture N° M6 de IVOIRE.

04/03/N : Vente de marchandises au client SAM, montant brut : 6000.000 F HT ; escompte 2% ; 60 emballages consignés à 1.180 F HT l'un. Facture N°RN717.

07/03/N : Nous réglons la facture N°M6 Par chèque bancaire N° 724.

10/03/N : SAM nous retourne 30 emballages repris à 700 F HT l'un et décide de conserver le reste.

12/03/N : Nous tirons sur SAM, la lettre de change N°112 pour solde de tout compte. La lettre de change est acceptée le même jour. Echéance le 12/05/N.

15/03/N : Remise de la lettre de change à l'escompte.

17/03/N : Réception de l'avis de crédit N° 102, agios TTC 19.800F. TOB 10%

TRAVAIL à FAIRE :

- 1) Présenter les différentes factures.
- 2) Comptabiliser toutes ces opérations chez BACGE.

Dossier 2 : AMORTISSEMENTS

De la balance avant inventaire au 31/12/2015 de la PMI GOURO, on extrait les deux comptes suivants :

- 241 : Matériel et outillage40 000 000 F.
- 2841 : Amortissement du matériel et outillage18 750 000 F.

Ce matériel et outillage est amorti selon le procédé linéaire au taux de **12,5%**.

Il est cédé le 30/06/2015 au prix de 29 500 000 FTTC selon la facture H145. TVA 18%.

Le 02/07/2015 nous recevons le chèque N°15 en règlement de la facture H145.

Le 05/07/2015 Remise du chèque N°15 à l'encaissement à la SGBCI.

Le 07/07/2015 Reçu l'avis de crédit N°2 relatif au chèque N°15. Frais bancaires 30 000 F.

Travail à faire

- 1) Déterminer la date d'acquisition du matériel et outillage.
- 2) Passer toutes les écritures du 30/06/2015 au 31/12/2015.

DEUXIEME PARTIE : COMPTABILITE DES SOCIETES

Le 02/01/N, la SA « DONCI » est constituée au capital composé de 7 500 actions de nominal 20 000 FCFA, dont 2 500 actions sont en nature. Seule la libération du minimum légal a été exigée à la création. A cet effet, 500 titres ont été intégralement libérés.

L'appel des deuxième et troisième quarts a lieu le 01/08/N+1 à libérer fin Août.

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le 16/02/N+2 en vue de la répartition du bénéfice de l'exercice N+1 décide :

- Réserve légale : conformément à la loi.
- Réserve statutaire : 3% du solde immédiat
- Intérêt statutaire : au taux de 5 % sur le capital libéré. (Capital appelé et anticipations)
- Réserve facultative : 1 800 000 FCFA.
- Super dividende distribué pour un montant unitaire multiple de 40 immédiatement inférieur pour tenir compte d'un éventuel report à nouveau.

Extrait de la balance avant répartition du bénéfice net de l'exercice N+1

	Solde débiteur	Solde créditeur
1011 : Capital souscrit non appelé		25 000 000
1013 : Capital souscrit appelé versé non amorti		125 000 000
111 : Réserve légale		29 500 000
129 : RAN débiteur	2 450 000	
1301 : Résultat net		24 625 400

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Dresser le tableau de répartition des bénéfices
- 2) Passer les écritures nécessaires sachant que les dividendes et l'IRVM ont été payés par chèques bancaires respectivement le 20/02/N+2 et le 28/02/N+2

NB : La société est cotée

TROISIEME PARTIE : COMPTABILITE ANALYTIQUE

L'exploitation de l'entité SAFA en 2011 a donné les informations suivantes :

Eléments	Montants	Eléments	Montants
Achat de marchandises	2 400 000	Ventes de marchandises	7 300 000
R. R. R. obtenus	67 000	R.R.R. accordés	100 000
Charges variables d'achats	327 000	Charges variables de ventes	966 500
Achat d'emballages	50 000	Ventes d'emballages	43 800
Charges fixes	2 823 000	Produits financiers (fixes)	127 000

RRR = Rabais, Remise, Ristourne

	Stocks initiaux	Stocks finaux
Marchandises	670 000	530 000
Emballages	55 500	84 200

NB : Le solde des opérations sur emballages est imputable au coût de distribution.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Présenter le tableau d'exploitation différentiel
- 2) Déterminer le seuil de rentabilité.
- 3) Les ventes étant supposées régulières sur les douze mois d'activité, préciser à quelle date le seuil de rentabilité est atteint.

QUATRIEME PARTIE : MATHEMATIQUES FINANCIERES

Soit les placements suivants :

CAPITAUX	TAUX	PERIODE
3 800 000	7,50%	25 mai au 15 juillet
6 420 000	8,20%	25 mai au 31 juillet
780 000	8,50%	25 mai au 31 août

TRAVAIL A FAIRE : Calculer le taux moyen de ces placements.